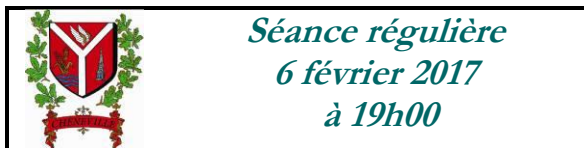


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 6 février 2017, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nathalie Evrard, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : madame Nicole Viens et monsieur Normand Bois ont motivé leurs absences.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-02-027

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2017-02-028

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-02-029

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 19 janvier 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 et du 19 janvier 2017;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de janvier 2016.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2017-02-030

Facturation Gestion DMJ – Démolition de la bâtisse du 73, Hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Gestion DMJ pour la démolition de la bâtisse du 73, Hôtel-de-Ville;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 44 474,43 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 51 134,47 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2017-02-031

Le tour de la Petite-Nation BMR 2017– Signature d'entente de participation

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR, la municipalité doit mandater monsieur Gilles Tremblay, maire, et madame Suzanne Prévost, directrice

générale, pour signer l'entente de participation à cet événement pour l'édition 2017 au nom de la Municipalité de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire, et madame Suzanne Prévost, directrice générale pour signer l'entente de participation à l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR pour un (1) an, soit pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2017-02-032

Le tour de la Petite-Nation BMR 2017 – Demande de passage sur notre territoire

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR, nous devons autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Mélissa Brousseau, responsable de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2017-02-033

Le tour de la Petite-Nation BMR 2017 – Demande d'affichage sur le territoire

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR, nous devons autoriser l'affichage, à partir du 15 avril 2017, sur notre territoire pour l'édition 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Mélissa Brousseau, responsable de l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR à afficher, à partir du 15 avril 2017, sur notre territoire, pour l'édition 2017 et ce tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2017-02-034

Autorisation de signature – Amendement à l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

ATTENDU QUE la municipalité a signé, en janvier 2015, une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bores de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE l'entente arrivait à échéance le 31 décembre 2016 et les modalités de renouvellement sont les mêmes que dans l'entente d'origine, à l'exception de quelques modifications devenues nécessaires suite à l'évolution du Circuit électrique depuis sa fondation;

ATTENDU QUE pour conclure le renouvellement de ce partenariat, il faut que l'acte d'amendement soit signé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale à signer l'acte d'amendement à l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2017-02-035

Amélioration du réseau routier / Aide financière de 10 000.00 \$ - dossier #00024336-1-80103 (07) -2016-06-08-29

ATTENDU QU' une aide financière de 10 000.00 \$ nous a été accordée pour les travaux routiers sur les montées Vinoy est, Vinoy ouest et Dumouchel;

ATTENDU QUE les travaux sur les Montées Vinoy est et ouest ainsi que sur la montée Doumouchel sont maintenant finalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost à faire parvenir au Ministère des Transports tous les documents requis pour que le paiement de la subvention accordée nous soit versée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2017-02-036

Amélioration du réseau routier / Aide financière de 15 000.00 \$ - dossier #00024336-1-80103 (07) -2016-06-08-29

ATTENDU QU' une aide financière de 15 000.00 \$ nous a été accordée pour les travaux routiers sur les montées Vinoy est, Vinoy ouest, Dumouchel et Dinel;

ATTENDU QUE cette contribution nous sera versée en trois paiement, soit 6 000\$ pour 2016-2017, 6 000\$ pour 2017-2018 et 3 000\$ pour 2018-2019;

ATTENDU QUE les travaux sur les montées précitées sont maintenant finalisés pour l'année 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost à faire parvenir au Ministère des Transports tous les documents requis pour que le versement de la partie de la subvention accordée pour 2016-2017 nous soit payée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2017-02-037

Journée des bibliothèques 2017

ATTENDU QUE nous avons reçu une invitation à participer à la Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais le 24 février prochain;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 22.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la participation de madame Madeleine Tremblay à la Journée des bibliothèques 2017;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les frais d'inscription pour un montant de 25.30\$ taxes incluses ainsi que les frais de déplacements;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70230-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2017-02-038

Autorisation à faire des demandes de permis de boisson – Festival Le Porc Épique 2017

ATTENDU QUE l'Association des Aînés du Manoir Chéné (AAMC) a été mandatée par la Municipalité pour organiser le Festival Le Porc Épique;

ATTENDU QUE l'édition 2017 du Festival aura lieu du 28 juin au 2 juillet, notamment sur plusieurs terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

L'AAMC soit autorisée à demander et signer lorsque requis, toutes demandes de permis de boissons auprès de la Régie des Courses et des jeux du Québec pour les activités du Festival Le Porc Épique ayant lieu sur les terrains de la municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-02-039

Autorisation de faire une demande pour la tenue d'un Bingo – Festival Le Porc Épique 2017

ATTENDU QUE l'Association des Aînés du Manoir Chéné (AAMC) a été mandatée par la Municipalité pour organiser le Festival Le Porc Épique;

ATTENDU QUE l'édition 2017 du Festival aura lieu du 28 juin au 2 juillet, notamment sur plusieurs terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

L'AAMC soit autorisée à faire une demande auprès de la Régie des Courses et des jeux du Québec pour la tenue d'un Bingo sur les terrains de la Municipalité de Chénéville dans le cadre des activités du Festival Le Porc Épique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-02-040

Autorisation de faire une demande pour l'organisation de tirages moitié/moitié – Festival Le Porc Épique 2017

ATTENDU QUE l'Association des Aînés du Manoir Chéné (AAMC) a été mandatée par la Municipalité pour organiser le Festival Le Porc Épique;

ATTENDU QUE l'édition 2017 du Festival aura lieu du 28 juin au 2 juillet, notamment sur plusieurs terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

L'AAMC soit autorisée à demander et signer auprès de la Régie des Courses et des jeux du Québec une requête d'organisation de tirage moitié/moitié dans le cadre des activités du Festival Le Porc Épique ayant lieu sur les terrains de la municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.10. 2017-02-041
Achat et installation de caméras**

ATTENDU QUE la municipalité désire rendre les édifices publics offrant des services à la population sécuritaires;

ATTENDU QUE Martin Crépeau informatique soumissionne pour l'installation de caméras à la mairie et aux deux garages municipaux pour un montant de 4 635.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Martin Crépeau informatique soumissionne pour l'installation de caméras au Centre St-Félix-de-Valois et sur les terrains environnants pour un montant de 1 655.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ces montants incluent les pièces, caméras, fils et enregistreur, mais il y a des pièces qui pourraient s'ajouter lors de l'installation (comme des pieds et boîtes murales pour soutenir les caméras ou des antennes pour les caméras extérieures), dépendant de l'endroit exact où l'installation sera effectué;

ATTENDU QUE ces montants incluent le temps de main-d'œuvre estimé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Martin Crépeau informatique pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance pour l'hôtel de ville, les garages municipaux ainsi que le Centre

St-Félix-de-Valois pour un montant de 7 231,93 \$ taxes incluses, avec certains ajustements selon les spécifications ci-haut mentionnées;

QUE,

La dépense soit prise au compte #03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.11. 2017-02-042
Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local –
Compensation de base aux municipalités 2016**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 106 167.00 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Appui au Regroupement pour un Québec en santé – Engagement financier du gouvernement

**2017-02-043
Appui au Regroupement pour un Québec en santé – Engagement financier du gouvernement**

ATTENDU QU' il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie

dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructures du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appui le *Regroupement pour un Québec en santé* en demandant au gouvernement du Québec :

- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et Québécois :
 - a) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme
 - b) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre
- D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et tous les Québécois;

QUE,

Copie de cette résolution soit acheminée au député de notre circonscription, monsieur Alexandre Iràca, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois et au premier ministre, M. Philippe Couillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'appui – Municipalité de Fassett – Développement montée Fassett dans nouveau Schéma d'aménagement 2017

2017-02-044

Demande d'appui – Municipalité de Fassett – Développement montée Fassett dans nouveau Schéma d'aménagement 2017

ATTENDU QUE la MRC de Papineau adoptera son nouveau Schéma d'aménagement et de développement en 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett porte le statut de porte d'entrée de l'Outaouais et de la MRC de Papineau et il est souhaité

de créer une aire de service routière dans le corridor de la Montée Fassett (du côté est);

ATTENDU QUE dans le projet présenté, version 7.3.6 du nouveau schéma d'aménagement et de développement, aucune affectation de type aire commerciale autoroutière n'est prévue aux abords immédiats de l'échangeur Fassett;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appui la municipalité de Fassett dans sa demande d'autorisation pour une aire commerciale et industrielle légère le long de la Montée Fassett.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de commandite – Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais

2017-02-045

Déjeuner bénéfice CENTRAIDE – Commandite

ATTENDU QUE le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais aura lieu le 23 février prochain de 6h à 11h dans plusieurs restaurants de Masson, Angers et de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE pour notre secteur, un déjeuner aura lieu à la Villa du Bifteck de Chénéville;

ATTENDU QUE nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles :

- Commanditaire «majeur» au montant de 500.00 \$
- Commanditaire «partenaire» au montant de 150.00 \$
- En participant au déjeuner dans un des restaurants participants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'une commandite de section au montant de 150.00\$;

QUE,

La dépense sera financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Changement de cabinet de Me Rino Soucy

2017-02-046

**Forfait téléphonique 2017 – Marceau Soucy Boudreau, Avocats –
Transfert de cabinet**

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail;

ATTENDU QUE la municipalité a confié le mandat de services professionnels en droit municipal et du travail à Me Rino Soucy du cabinet Marceau Soucy Boudreau;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer d'être représentée par Me Rino Soucy et de retenir ses services en droit municipal et du travail;

ATTENDU le contenu de la lettre de Me Rino Soucy adressée au maire et au DG le 2 février 2017, ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE Me Rino Soucy s'est engagé dans la lettre mentionnée ci-dessus à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières autant pour le forfait téléphonique que le taux horaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville notifie et demande au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous les dossiers actifs de la municipalité, soit tout le contenu papier, informatique ou tout autre information pertinente requise à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville notifie et requiert du cabinet Marceau Soucy Boudreau que le transfert de dossiers ci-dessus soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2017-02-047

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9602 à # 9643 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/01/2017 et dont le total se chiffre à **101 544.12 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **16 650.83 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **118 194.95 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2017-02-048

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Nathalie Evrard

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de janvier 2017 au montant total de **14 401.58 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-02-049

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière